

---

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le lundi 27 septembre 2021 à 10 h  
Par visioconférence**

---

**PRÉSENCES :**

Monsieur Normand MARINACCI, Maire d'arrondissement  
Monsieur Christian LAROCQUE, Conseiller d'arrondissement  
Madame Suzanne MARCEAU, Conseillère d'arrondissement  
Monsieur Yves SARAULT, Conseiller d'arrondissement

**ABSENCES :**

Monsieur Robert SAMOSZEWSKI, Conseiller d'arrondissement

**AUTRES PRÉSENCES :**

Monsieur Samuel LAFOND, Coordonnateur à la sécurité publique  
Madame Edwige NOZA, Secrétaire d'arrondissement  
Monsieur Sylvain PROVENCHER, Chef de division urbanisme, permis et inspections  
Monsieur Pierre Yves MORIN, Directeur d'arrondissement

**AUTRES ABSENCES :**

Madame Louise RICHARD, Directrice de la culture, sports, loisirs et des relations avec les citoyens

\_\_\_\_\_

Cette séance se déroule à huis clos, conformément aux décrets et arrêtés ministériels.

Cette séance a été diffusée en différé sur la chaîne YouTube de l'arrondissement.

\_\_\_\_\_

**10 - Ouverture de la séance**

Le maire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 10 h 06.

\_\_\_\_\_

**CA21 28 257**

**Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement**

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève du lundi 27 septembre 2021 en reportant le point 40.03 à la prochaine séance.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

## 10 - Période de questions du public

Aucune question.

---

## 10 - Période de questions des membres du conseil

Aucune question.

---

### CA21 28 258

**Approuver une entente entre la Ville de Montréal - Arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève et Développement Bord de l'eau inc., relativement à l'exécution de travaux municipaux pour la réalisation du projet "1601, Bord-du-lac - 8 lots" et autoriser la signature de cette entente.**

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Yves SARAULT

D'approuver une entente avec Développement Bord de l'eau inc., relativement à l'exécution de travaux municipaux pour la réalisation du projet "1601, Bord-du-lac - 8 lots", en vertu du Règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux (08-013), à la condition suivante:

- Le document intitulé "vue en plan et profil" est déposé à titre indicatif seulement, il devra être approuvé par l'ingénieur de l'arrondissement ainsi que le chef de division à l'urbanisme avant d'autoriser tout travaux ou permis.

D'autoriser la secrétaire d'arrondissement, à signer cette entente, pour et au nom de la Ville de Montréal - Arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève.

---

Une discussion s'engage

---

Le conseiller d'arrondissement, monsieur Christian Larocque, demande la tenue d'un vote enregistré.

La secrétaire d'arrondissement fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

### **VOTE**

**Votent en faveur:** Madame Suzanne MARCEAU, messieurs Christian LAROCQUE, et Yves SARAULT (3)

**Vote contre:** Monsieur Normand MARINACCI (1)

Résultat : En faveur : 3  
Contre : 1

La secrétaire d'arrondissement, déclare l'item 20.01 adopté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

**Exercice du droit de veto du maire**

20.01 1217576018

---

**CA21 28 259**

**Statuer sur la configuration hivernale 2021-2022 du boulevard Gouin Ouest dans le cadre du Programme d'implantation de rues piétonnes et partagées (PIRPP) de la Ville de Montréal**

CONSIDÉRANT la sélection du projet du boulevard Gouin Ouest dans le cadre du Programme des rues piétonnes et partagées (PRPP) de la Ville de Montréal,

CONSIDÉRANT que le conseil d'arrondissement désire mettre en valeur le noyau villageois de Sainte-Geneviève afin d'y améliorer la qualité de vie,

CONSIDÉRANT que ce projet s'inscrit dans une perspective d'évaluation et d'amélioration continue des aménagements proposés durant la phase transitoire du PIRPP,

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

D'accepter la configuration hivernale 2021-2022 proposée du boulevard Gouin Ouest, dans le cadre du Programme des rues piétonnes et partagées de la Ville de Montréal.

*Le maire d'arrondissement monsieur Normand Marinacci vote contre la résolution afin d'analyser davantage le dossier.*

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

**Exercice du droit de veto du maire**

30.01 1219099014

---

**CA21 28 260**

**Règlement CA28 0018-5 modifiant le règlement CA28 0018 sur la circulation et le stationnement afin de modifier les dispositions pénales.**

Avis de motion est donné par le conseiller d'arrondissement monsieur Christian Larocque de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'arrondissement du projet de règlement intitulé: «Règlement CA28 0018-5 modifiant le règlement CA28 0018 sur la circulation et le stationnement», lequel est déposé avec le sommaire décisionnel.

40.01 1217576020

---

**CA21 28 261**

**Règlement CA28 0067-1 modifiant le règlement CA28 0067 sur l'occupation du domaine public afin de modifier les dispositions pénales et permettre certaines activités par ordonnance du conseil.**

Avis de motion est donné par le conseiller d'arrondissement monsieur Yves Sarault de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'arrondissement du projet de règlement intitulé: «Règlement CA28 0067-1 modifiant le règlement CA28 0067 sur l'occupation du domaine public», lequel est déposé avec le sommaire décisionnel.

40.02 1217576019

L'item 40.03 est reporté.

---

#### **CA21 28 262**

**Dépôt - Règlement intérieur du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés - CA28 0069.**

Dépôt est fait par le conseiller d'arrondissement Christian Larocque en vue de l'adoption à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du règlement intérieur du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés - CA28 0069.

40.04 1212714025

---

#### **CA21 28 263**

**1- Modifier le Règlement sur les tarifs - exercice 2021- CA28 0066-4 afin d'abolir les frais de retard pour les abonné.e.s des Bibliothèques de Montréal à compter du 6 octobre 2021; 2- Autoriser l'amnistie des frais de retard des abonné.e.s aux Bibliothèques de Montréal en date du 6 octobre 2021; 3- Ajouter une tarification pour la location de la glace au Centre sportif Saint-Raphaël.**

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement numéro CA28 0066-4 à la séance du conseil d'arrondissement du 7 septembre 2021 par sa résolution CA21 28 243;

Vu le dépôt du projet de règlement numéro CA28 0066-4 à la séance du conseil d'arrondissement du 7 septembre 2021 par sa résolution CA21 28 243;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

D'adopter, avec modifications, le Règlement modifiant le règlement sur les tarifs (exercice 2021) - CA28 0066-4 afin d'abolir les frais de retard pour les abonné.e.s des Bibliothèques de Montréal à compter du 6 octobre 2021 et d'ajouter une tarification pour la location de la glace au Centre sportif Saint-Raphaël;

D'autoriser l'amnistie des frais de retard des abonné.e.s aux Bibliothèques de Montréal en date du 6 octobre 2021.

*Le maire d'arrondissement monsieur Normand Marinacci vote contre la résolution afin d'analyser davantage le dossier.*

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

#### **Exercice du droit de veto du maire**

40.05 1217593019

---

**CA21 28 264**

**Nommer monsieur Sylvain Provencher au poste de Directeur aménagement urbain et services aux entreprises (Île-Bizard, Outremont), et ce, à compter du 1er octobre 2021.**

Il est proposé par Yves SARAULT

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

D'approuver la nomination de monsieur Sylvain Provencher au poste de Directeur aménagement urbain et services aux entreprises (Île-Bizard, Outremont), conformément à la *Politique des conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal*, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

51.01 1218022001

---

**CA21 28 265**

**Levée de la séance**

Il est proposé par Yves SARAULT

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

De lever la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du lundi 27 septembre 2021 à, 10 h 24.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.01

---

Monsieur le maire d'arrondissement déclare donner son assentiment à toutes les résolutions contenues au présent procès-verbal en y apposant sa signature, à l'exception des résolutions numéros CA21 28 258, CA21 28 259 et CA21 28 263 pour lesquelles il a exercé son droit de veto conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes.

---

Normand MARINACCI  
Maire d'arrondissement

---

Edwige NOZA  
Secrétaire d'arrondissement

---

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 5 octobre 2021.